

**Racines** (1977), Alex HALEY (1921-1992)

Chapitre 49, traduction de Maud SISSUNG, Ed. J'ai lu

*Dans un langage approximatif bien à lui, l'esclave surnommé le Violoneux, explique à Kounta le fonctionnement de la loi des Blancs.*

« [...]La loi, elle dit que çui qui t'attrape il peut te tuer, et il s'ra pas puni. Cette loi-là, tous les six mois on la lit dans les églises des Blancs. Moi, quand j'commence sur la loi des Blancs, j'arrête plus. Z'ont qu'à s'installer quèq part, les Blancs, et hop, ils bâtissent une cour de justice, pour faire encore plus de lois ; et après ça c'est l'temple, pour prouver qu'c'est des chrétiens. Pour moi, cette Chambre des Bourgeois de Virginie, elle fait rien d'autre que d'passer encore plus de lois contre les négros. La loi, elle dit que l'négro il doit pas porter un fusil, il doit même pas porter un gourdin. La loi, pour toi, c'est vingt coups de fouet s'ils t'attrapent sans papiers de route, dix coups si t'as regardé un Blanc dans les yeux, trente si t'as levé la main sur un chrétien blanc. La loi, elle dit que l'négro il peut prêcher que si un Blanc est là pour l'écouter ; qu'ils prennent seulement l'enterrement d'un négro pour un rassemblement, et l'négro il ira en terre tout seul – c'est la loi. La loi, elle te coupe une oreille si un Blanc jure que t'as menti ; les deux oreilles s'il jure que t'as fait deux mensonges. Tu tues un Blanc, et tu t'balances au bout d'une corde ; mais va tuer un négro et tu s'ras fouetté, rien de plus. La loi, elle donne à l'Indien qu'a attrapé un négro qui s'ensauve tout l'tabac que c't'Indien-là peut emporter. La loi , elle défend d'apprendre à lire et à écrire aux négros et aussi d'leur donner des livres. Y a même une loi qui défend aux négros d'frapper des tambours – tout c'qu'est africain, quoi ».